

ASSEMBLÉE NATIONALE10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 4294

présenté par

M. Rancoule, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessimny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 29, supprimer les mots :

« et d'exportations »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est crucial de différencier les importations des exportations, car ces deux flux commerciaux affectent de manière très différente le secteur agricole national. Les importations, souvent moins coûteuses du fait de bas prix de production à l'étranger, peuvent inonder le marché français, réduisant ainsi la rentabilité des agriculteurs locaux. Cette pression peut entraîner une baisse de la qualité et des standards environnementaux. En contraste, les exportations offrent une opportunité économique essentielle pour l'agriculture française, permettant de valoriser les surplus de production et de promouvoir le savoir-faire national, notamment les produits avec appellations d'origine contrôlée ou protégée. Elles jouent aussi un rôle bénéfique dans la balance commerciale

du pays, aujourd'hui déficitaire. Cet amendement cherche donc à protéger les agriculteurs français en limitant les importations tout en encourageant les exportations, reconnaissant leur contribution positive à l'économie nationale et à la stabilité du marché agricole intérieur.